

CONSULTATIONS DE 0 à 10 000 € HT (TOUS LES SERVICES)

La procédure décrite ci-après doit être employée pour les achats dont le montant n'excède pas 10 000 € HT. Il est toutefois envisageable d'y déroger pour les achats de très petit montant ou lorsqu'une seule entreprise est à même de répondre à la demande.

ACTEURS	ETAPES
Service	<p style="text-align: center;">Définition du besoin et calcul du seuil</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Travaux</i> : prise en compte de la notion d'ouvrage ou d'opération et des fournitures éventuellement nécessaires (article 21 du décret) - <i>Fournitures et Services</i> : prise en compte de la valeur totale des fournitures ou des services qui peuvent être considérés comme homogènes (se référer à la nomenclature) ou constituant une unité fonctionnelle (article 21 du décret).
Service	<p style="text-align: center;">Mise en concurrence</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation d'au moins trois prestataires par écrit : envoi mail, télécopie ou courrier définissant clairement les besoins, indiquant le ou les critères de sélection et la date limite de remise des offres. Il est recommandé de laisser le temps nécessaire aux prestataires pour répondre. <p>Le service envoie à chaque entreprise sélectionnée une demande de devis et autres documents éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réception des offres par le service et analyse des propositions sur la base des critères définis dans la demande. - Négociation possible par écrit (mail, fax) - Le service remplit le tableau d'analyse - Transmission du bon de commande, devis et tableau d'analyse à la DAG pour validation - Le service complète le tableau de suivi des consultations < 10 000 € (sur le serveur) et transmet à la direction des finances le bon de commande accompagné des devis et du tableau d'analyse.
Service	<p style="text-align: center;">Notification du bon de commande</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envoi du bon de commande à la société retenue. - Informer les sociétés non retenues (par mail) - Compléter le tableau de suivi des consultations (n°engagement et date envoi BC)